

Date de dépôt : 22 décembre 2014

Rapport

de la Commission d'aménagement du canton chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat portant sur la désaffectation de quatre sous-parcelles du domaine public de la Ville de Genève Nos dp 7344B, dp 7642B, dp 7646B et dp 7647B et la constitution de servitudes d'empiètement en sous-sol sur une partie des parcelles Nos dp 7344, dp 7642, dp 7646 et dp 7647

Rapport de M^{me} Beatriz de Candolle

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission d'aménagement du canton s'est réunie le 26 novembre 2014, sous la présidence de M. Sandro Pistis, en présence de M^{me} Isabel Girault, directrice générale de l'Office de l'urbanisme (DALE) et de M. Jean-Charles Pauli, secrétaire adjoint, attaché à la direction générale de l'Office de l'urbanisme (DALE). Le procès-verbal a été tenu avec précision par M. Raffaele Chiriatti, à qui vont les remerciements du rapporteur.

Présentation du projet de loi

M. Guillaume Zuber, directeur du service de surveillance des communes, département présidentiel, explique, en préambule, que ce projet de loi est relativement classique et se fonde sur les art. 4, al. 1, et 11, al. 1, de la loi sur le domaine public.

Les désaffectations d'une partie du domaine public doivent être approuvées par le Grand Conseil si elles dépassent une surface de 1'000 m². M. Zuber précise que les surfaces en question s'élèvent à 1'435 m² et que des servitudes sous le domaine public doivent être créées pour l'extension du Grand Théâtre.

Le dossier de mutation parcellaire et le plan de servitude figurent en annexe du projet de loi. Le premier document indique les parcelles du domaine public qui seront désaffectées pour être réunies à la parcelle N° 7934 du Grand Théâtre. Le second document mentionne les surfaces qui vont empiéter sous le domaine public pour une surface totale de 885 m².

M. Zuber précise que la Ville de Genève, dans le cadre de la rénovation du Grand Théâtre, a voulu mettre à jour la situation foncière en ne mettant le bâtiment que sur une seule parcelle, et créer des servitudes d’empiètement en raison de l’extension en sous-sol. Il s’agit donc d’un projet de loi assez simple avec la désaffectation de parcelles et des servitudes d’empiètement sous le domaine public.

Une commissaire (PDC) demande la confirmation du fait que l’on passe donc du DP communal à du DP privé communal. M. Zuber acquiesce. En effet, il y a une série de parcelles qui étaient des bouts de trottoirs, par exemple, et qui viennent au DP privé communal.

Discussion

Une députée (UDC) constate que la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève date du mois de mai 2014 et que la décision du Président du Conseil d’Etat date du 10 juillet 2014. Elle ne comprend pas pourquoi ce projet de loi n’a été renvoyé en commission que le 16 octobre 2014.

M. Pauli répond que c’est le Conseil d’Etat qui a déposé ce PL et non le DALE, donc il ne connaît pas les raisons de ce long laps de temps écoulé.

Votes

Le Président constatant qu’il n’y a plus de demande de parole passe au vote du PL 11555.

Entrée en matière

Pour : 13 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Contre : --

Abstention : 1 (1 PLR)

L’entrée en matière est **acceptée**.

Titre et préambule

Pour : 13 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Contre : --

Abstention : 1 (1 PLR)

Le titre et le préambule sont **acceptés**.

Art. 1 (Désaffectation)

Pour : 13 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Contre : --

Abstention : 1 (1 PLR)

L'art. 1 est **adopté**.

Art. 2 (Constitution de servitudes d'empiètement)

Pour : 13 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Contre : --

Abstention : 1 (1 PLR)

L'art. 2 est **adopté**.

Vote final sur le PL 11555

Pour : 13 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Contre : --

Abstention : 1 (1 PLR)

Le PL 11555 est **adopté**.

Conclusion

La majorité de la commission ayant adopté le PL 11555, elle vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter ce projet de loi, en procédure des extraits.

Projet de loi (11555)

portant sur la désaffectation de quatre sous-parcelles du domaine public de la Ville de Genève N^{os} dp 7344B, dp 7642B, dp 7646B et dp 7647B et la constitution de servitudes d'empiètement en sous-sol sur une partie des parcelles N^{os} dp 7344, dp 7642, dp 7646 et dp 7647

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 4 et 11 de la loi sur le domaine public, du 24 juin 1961;
vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Genève du 20 mai 2014, approuvée par décision du département présidentiel du 10 juillet 2014,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Désaffectation

Les sous-parcelles N^{os} dp 7344B, dp 7642B, dp 7646B et dp 7647B (qui seront incorporées à la nouvelle parcelle N° 7943), section Cité, sises rue Bovy-Lysberg, rue François-Diday, boulevard du Théâtre et place de Neuve, d'une surface totale de 1435 m², telles que figurant au tableau de mutation N° 28/2013, établi par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel, en date du 12 juillet 2013 et modifié le 14 août 2013, sont distraites du domaine public de la Ville de Genève.

Art. 2 Constitution de servitudes d'empiètement

La constitution de servitudes d'empiètement en sous-sol, au profit de la nouvelle parcelle N° 7943, propriété de la Ville de Genève, sur une partie des parcelles N^{os} dp 7344, dp 7642, dp 7646 et dp 7647, section Cité, sises rue Bovy-Lysberg, rue François-Diday, boulevard du Théâtre et place de Neuve, selon le plan de servitudes établi par M. Christian Haller en date du 27 janvier 2014, modifié les 31 janvier et 3 février 2014 et annexé au tableau de mutation N° 28/2013, est autorisée.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel
Le Président

Fo _____
No 538/14

PRE
Case postale 3964
1211 Genève 3

DÉCISION

du 10 JUIL. 2014

approuvant la délibération du conseil municipal de la Ville
de Genève du 20 mai 2014

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DEPARTEMENT PRESIDENTIEL

DÉCIDE

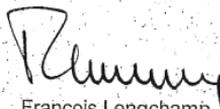
La délibération du conseil municipal de la Ville de Genève du 20 mai 2014, ayant pour
objets :

- la désaffectation des parties des parcelles du domaine public N^{os} 7344, 7642, 7646 et 7647, section Cité, sises rue Bovy-Lysberg, rue François-Diday, boulevard du Théâtre et place de Neuve, pour une surface totale d'environ 1435 m²
- la réunion de ladite surface à la parcelle privée N° 5038A, propriété de la Ville de Genève pour former la parcelle N° 7943, section Cité, contenant le bâtiment du Grand Théâtre de Genève, selon le dossier de mutation N° 28/2013 établi par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel (en date du 12 juillet 2013, modifié le 14 août 2013)
- la constitution de servitudes d'empiètement en sous-sol sur les parcelles N^{os} 7642, 7344, 7646 et 7647, selon le plan de servitude annexé au tableau de mutation N° 28/2013,

EST APPROUVÉE avec les remarques suivantes :

1. Une erreur de plume se trouve à l'article 1 de la délibération. Les parcelles à désaffecter portent les N^{os} dp 7344, 7642, 7646 et 7647 et non les N^{os} dp 7342, 7644, 7646 et 7647.

2. Une erreur de plume se trouve à l'article 2 de la délibération. Les parcelles à grever portent les N^{os} dp 7642, 7344, 7646 et 7647 et non les N^{os} dp 7642, 7644, 7646 et 7647.
3. Une erreur de plume se trouve à l'article 3 de la délibération. Les parcelles faisant l'objet du projet de loi portent les N^{os} dp 7642, 7344, 7646 et 7647 et non les N^{os} dp 7642, 7644, 7646 et 7647.
4. Les parties du dp qui sont réunies à la sous-parcelle N° 5038A pour former la parcelle N° 7943 font 1435 m² (et non 1307 m²).
5. Le département présidentiel est chargé de préparer le projet de loi y relatif.



François Longchamp

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :

Genève	2 ex
DMO, SSCO-SJ, RF,	
SSCO-SF	1 ex
SSCO	2 ex



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Service de surveillance
des communes

Annexe à la décision du **10 JUIL. 2014**
Certifiée conforme au texte voté par le Conseil
municipal



VILLE DE
GENÈVE

Législature 2011-2015
Séance du 20 mai 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 11, alinéa 1 de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961;

vu l'article 30 de la loi sur l'administration des communes du 24 juin 1961;

vu le tableau de mutation N° 28/2013 établi par M. Christian Haller, géomètre, le 12 juillet 2013 et modifié le 14 août 2013, et du plan de servitudes annexé établi le 27 janvier 2014 et modifié les 31 janvier et 3 février 2014;

sur proposition du Conseil administratif,

décide

par 65 oui et 6 abstentions

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à désaffecter les parties des parcelles du domaine public N^{os} 7342, 7644, 7646 et 7647 de la commune de Genève, section Cité, sises rue Bovy-Lysberg, rue François-Diday, boulevard du Théâtre et place de Neuve, pour une surface totale d'environ 1307 m², et à réunir cette surface à la parcelle privée propriété de la Ville de Genève N° 5038 pour former la parcelle N° 7943, mêmes commune et section contenant le bâtiment du Grand Théâtre de Genève, selon le dossier de mutation N° 28/2013 établi par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel, en date du 12 juillet 2013 et modifié le 14 août 2013.

Art. 2. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à grever les parcelles N^{os} 7642, 7644, 7646 et 7647 de Genève, section Cité, propriétés du domaine public communal, sises rue Bovy-Lysberg, boulevard du Théâtre, place de Neuve, rue François-Diday, de servitudes d'empiètements en sous-sol, selon le plan de servitudes établi par M. Christian Haller le 27 janvier 2014 et modifié les 31 janvier et 3 février 2014 et annexé au TM N° 28/2013.

Art. 3. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat le dépôt d'un projet de loi auprès du Grand Conseil, approuvant la désaffectation d'environ 1307 m² du domaine public communal situé rues Bovy-Lysberg, François-Diday, boulevard du Théâtre et place de Neuve et leur réunion à l'actuelle parcelle N° 5038 afin de former la parcelle N° 7943 de Genève Cité, propriété privée de la Ville de Genève, ainsi que l'immatriculation des parcelles DP7642, DP7644, DP7646 et DP7647, de Genève/Cité en vue de la constitution de servitudes d'empiètements en sous-sol, en réalisation du dossier de mutation N° 28/2013 et du plan de servitudes du 27 janvier 2014 modifié les 31 janvier et 3 février 2014 annexé.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Service de surveillance
des communes

Annexe à la décision du **10 JUIL. 2014**
Certifiée conforme au texte voté par le Conseil
municipal

Art. 4. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à ces opérations.

Art. 5. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles susmentionnées en vue de la réalisation du projet de construction.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
MENSURATION OFFICIELLE

Page 1

DOSSIER DE MUTATION No : 28/2013

Commune : GENEVE

Section : Cité

Plan : 31

Immeuble : 5038

ORIGINAL RF

MUTATION PARCELLAIRE

Pièces du dossier :

1. Titre (1)

2. Anciens immeubles (1)

3. Formation et état descriptif
des nouveaux immeubles (1)

4. Plan (1)

5. Coupes (0)

Dossier technique :

Esquisse manuscrite de terrain (1)

Mesures originales de levé (0)

Calcul complet de point(s) fixe(s) (0)

Calcul complet des levés (0)

Acte dressé par :

Maître :

Réf.

Acte accepté le :

Direction de l'aménagement

Emoluments

Préavis favorable sous condition.

Voir rapport annexé N°

Autorisations de construire réservées.

Genève, le

Direction générale de l'agriculture

Décision de la compétence de la
commission foncière agricole

Décision duannexée

Emoluments

Genève, le

L'auteur du dossier :

Christian HALLER

INGENIEUR EPFL-SIA GEOMETRE OFFICIEL
4, rue du Lièvre 1227 ACACIAS - GENEVE
Tél: 41 22 827 16 40 Fax: 41 22 827 16 49
e-mail : bureau@haller-sa.ch

Dossier n° 47411 / Dap

Etabli le: 12 juillet 2013

Modifié le: 14 août 2013

Modifié le:

Vérifié le:

SEMO

Service de la Mensuration Officielle

Introduction en base de données

effectuée le

Visa accordé sous condition.

Déposé le

FORMATION ET ETAT DESCRIPTIF DES NOUVEAUX IMMEUBLES

Mutation : 28/2013

Page 3

Commune : GENEVE

Section : Cité

Objets	Numéros	Formations / Désignations	Corr. math. m2	Surfaces m2	Observations
Plan 31 Immeuble	7943 ✓	5038A+dp7344B+dp7642B+ dp7646B+dp7647B	-1	4512 ✓	
Situation		Neuve			
Adresse		Place de Neuve 3 Boulevard du Théâtre 11			
Bâtiment	1324 ✓	Théâtre ✓		3427	
Bâtiment	1109 ✓	Autre bâtiment < 20 m2. ✓		4 ✓	Anciennement sur dp 7642 Autre bâtiment < 20m2 souterrain n°(1110) de 13m2 ✓
Immeuble	dp 7344	dp7344A			
Situation		Hollande, Neuve			
Immeuble	dp 7642	dp7642A			
Situation		Hollande, Neuve			
Immeuble	dp 7646	dp7646A			
Situation		Hollande, Neuve			


Christian HALLER

 INGÉNIEUR EPFL-SIA GEOMETRE OFFICIEL
 4, rue du Lièvre 1227 ACACIAS - GENEVE
 Tél: 41 22 827 16 40 Fax: 41 22 827 16 49
 e-mail : bureau@haller-sa.ch

Signature



FORMATION ET ETAT DESCRIPTIF DES NOUVEAUX IMMEUBLES

Mutation : 28/2013

Page 4

Commune : GENEVE

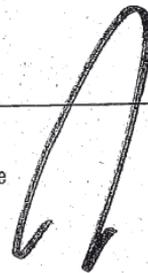
Section : Cité

Objets	Numéros	Formations / Désignations	Corr. math. m2	Surfaces m2	Observations
Plan 31 Immeuble Situation	dp 7647 ✓	5038B+5038C+dp7647A Hollande, Neuve			
					Abornement différé
		Surface totale des nouveaux immeubles		14124	


Christian HALLER

 INGENIEUR EPFL-SIA GEOMETRE OFFICIEL
 4, rue du Lièvre 1227 ACACIAS - GENEVE
 Tél: 41 22 827 16 40 Fax: 41 22 827 16 40
 e-mail : bureau@haller-es.ch

Signature



EXTRAIT DU PLAN DU REGISTRE FONCIER

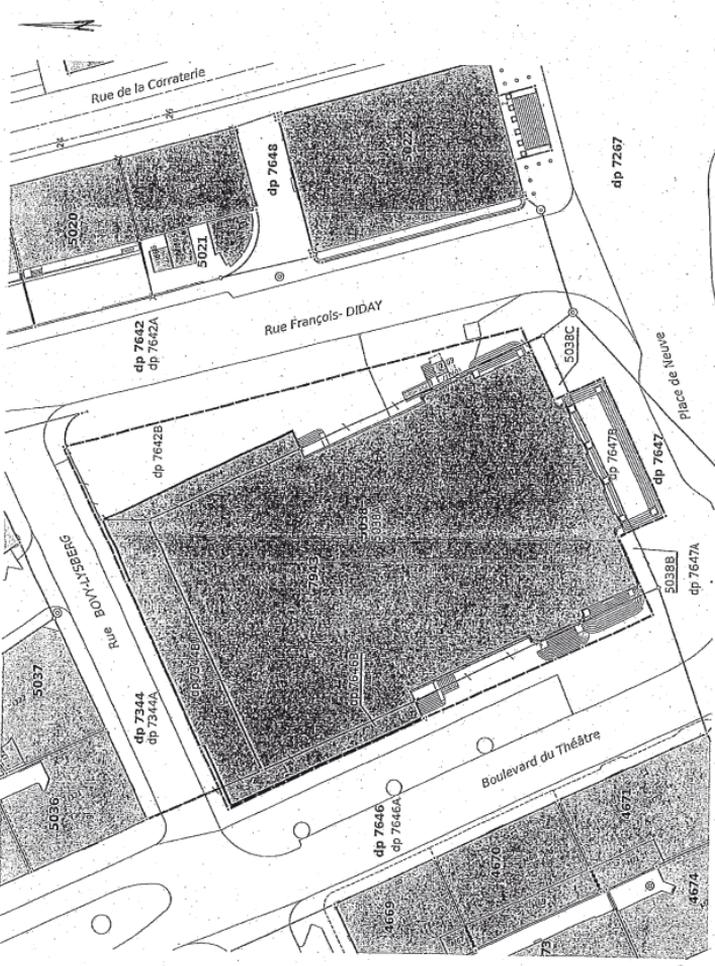
Etat au 28 Mai 2013

Commune : GENEVE
Plan(s) : 31
Immeuble(s) : 5038

Section : Cité

Mutation : 28/2013

Agrandissement de l'échelle cadastrale au 1:500



Christien HALLER
 Ingénieur des Ponts, des Chaussées et des Routes
 4, rue du... 1227 GENEVE
 Tél. 41 22 527 18 49
 Fax 41 22 527 18 48
 E-mail haller@challer.ch
 Dossier No. 41411
 Date: 11.05.2013
 11.05.2013

Légende: www.cadastre.ch/france
 Echelle : 1:500

IMPFNR000_4994705_74762_74762_FMI_LDV_CARD_F411_DWADU_mv9411_02.png - 20134808

PLAN DE SERVITUDE DES SOUS-SOLS

Etat au : 27 janvier 2014

Commune : GENEVE

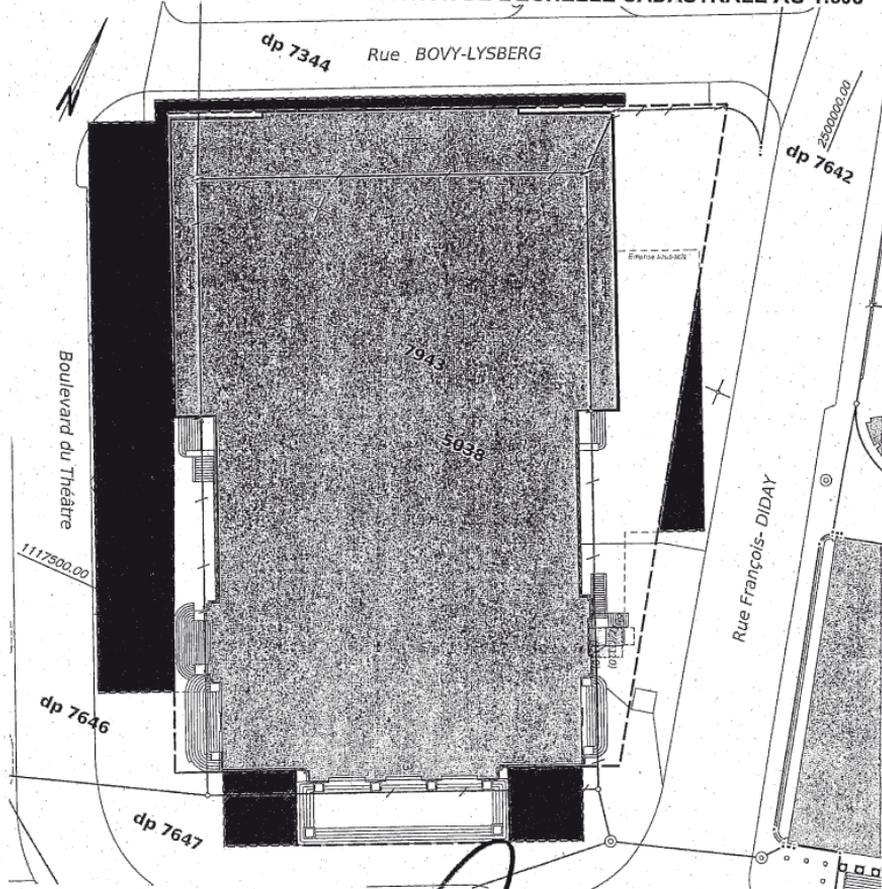
Section : Cité

ORIGINAL RF

Plan(s) : 31

Immeuble(s) : 5038

MODIFICATION DE L'ECHELLE CADASTRALE AU 1:500



A02

Servitude d'empiétement des sous-sols (Surface totale de 865,62)

- - - - - Projet division n° 28/2013

- - - - - Emprise sous-sols

Christian HALLER

Ingenieur EPFL-SIA Géomètre officiel AGG
4, rue du Livre 1227 GENEVE-ACACIAS

Tél: 41 22 827 16 40

Fax: 41 22 827 16 49

E-Mail: bureau@haller-sa.ch

Dossier No. 4741.1

Etabli, le 27.01.2014/DaP

Modifié, le 31.01.2014/DaP

Modifié, le 03.02.2014/DaP

NOTAIRE

Dossier établi sous forme numérique

URBANISME

Demande no. :
Voir rapport annexé
Genève, le

ATTENTION

LES ELEMENTS ISSUS DE LA BASE DE DONNEES
CADASTRALES, ONT UN ECART MAXIMAL DE 20 cm

Légende: www.cadastre.ch/legende

MAFFAIRE4000_49994700_4749ID_4741ID_4741.1_DIV_CAD_SERVID_4741.1_SERVIDUES\Version_2S_MN47411B_500.dwg - 20142801 Echelle : 1:500